

LES *notes* D'HORIZONS

Cette note a pour objectif de poser le cadre d'une réflexion de fond et son contenu ne constitue en rien une prise de position d'Horizons.

QUELLE POLITIQUE DE L'EAU à l'ère du réchauffement climatique ?

Édito

« S'il y avait eu de l'eau »... Tous les lecteurs de Marcel Pagnol se souviennent des larmes de la petite Manon, à la fin de *Jean de Florette*. Dans cette Provence du pays d'Aubagne, l'eau des collines est le bien le plus rare et le plus convoité. Quant au « progrès », nous dit Pagnol, ce fut longtemps, pour sa famille, ce simple filet d'eau qui coulait, luxe suprême, d'un robinet enfin installé à domicile. Chaque année, à l'occasion des retransmissions télévisées, nous revivons cette lutte pour l'eau, c'est-à-dire pour la vie, des Soubeyran et des Cadoret mais avec l'impression que tout cela se passait en des temps très anciens...

Et pourtant, pour nous qui avons connu des décennies d'insouciance, avec un accès à l'eau potable qui s'est généralisé dans l'Hexagone, ces temps de pénurie, ou du moins de sobriété, semblent bel et bien revenus. Le réchauffement climatique nous contraint à repenser nos usages individuels, agricoles, industriels et notre gestion publique de l'eau.

Cette nouvelle note d'Horizons pose ainsi quelques éléments de diagnostic et de réflexion pour avancer sur cette question cruciale.

Les ressources en eau douce, nous le savons, s'amenuisent et se renouvellent plus lentement, sans que nos usages aient diminué pour autant - bien au contraire ! Il en résulte des tensions dont les Mahorais subissent, en ce moment-même, des conséquences dramatiques. Et ces tensions vont continuer à s'exacerber.

Il est ainsi urgent que nous définissions, avec tous les acteurs concernés, une politique publique

de l'eau responsable et durable, pour garantir la prospérité, la souveraineté de notre pays et, tout simplement, l'avenir de nos enfants, sur tous nos territoires.

Sans aucun doute, la tâche s'avère ardue. L'eau est un bien que nous consommons sans jamais en produire, un bien auquel nous ne pouvons rien substituer, un bien omniprésent dans toutes les activités humaines. De nombreux obstacles se présentent lorsqu'il s'agit de l'acheminer et de la stocker.

Mais les solutions existent, même si elles restent à préciser. Cette note illustre ce que nous cherchons à faire chez Horizons en alliant le travail de fond des élus locaux, les idées d'experts et les propositions de citoyens engagés pour faire progresser le pays.

Alors, bonne lecture, et faites-nous part de vos contributions !



ÉDOUARD PHILIPPE

Président d'HORIZONS

Édouard Philippe

QUELLE POLITIQUE DE L'EAU *à l'ère du réchauffement climatique ?*

1 - L'eau, une ressource en tension

1.1 Une ressource en eau douce diversement accessible.

L'eau douce représente moins de 3% de la totalité de l'eau sur la planète, dont les deux tiers sont sous forme de glace¹. Ressource rare à l'échelle mondiale, elle est diversement accessible et inégalement répartie.

Le cycle naturel de l'eau apporte sur un territoire donné de l'eau renouvelable qui est constituée par les précipitations qui ne retournent pas à l'atmosphère par évaporation ou transpiration des végétaux² et par les cours d'eau entrant dans ce territoire. En France métropolitaine, cette ressource renouvelable est composée à 94 % de l'eau de pluie et à 6 % des cours d'eau entrant sur le territoire (en particulier le Rhône) pour un volume moyen de 510 milliards de mètres cubes (Mds de m³) sur la période 1990-2018. Seule une partie est disponible et prélevable pour les usages humains, près de la moitié est nécessaire à la vie des écosystèmes naturels.

L'eau douce est répartie à travers diverses sources et réservoirs qui se renouvellent plus ou moins rapidement. Les nappes phréatiques représentent la plus grande proportion de la ressource en eau en France (75 %) avec les précipitations annuelles (23 %) et les rivières, fleuves et lacs naturels (2 %). La France bénéficie d'un réseau hydrographique étendu sur tout le territoire et de nombreux réservoirs artificiels peuvent stocker chaque année jusqu'à 34 Mds de m³, le plus important étant le barrage de Serre-Ponçon (1,27 Md de m³ de capacité) dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Avec des prélèvements nationaux pour les usages humains totalisant environ 31 Mds de m³, les besoins en eau semblent donc couverts, mais la situation est différente à l'échelle des 34 sous-bassins administratifs³ et des 1 100 sous-bassins hydrographiques. À ce niveau, le volume de la ressource varie fortement selon qu'il existe un apport d'eau des territoires situés en amont ou non. Le volume d'eau renouvelable disponible présente ainsi de fortes disparités territoriales.

1.2 Les effets du changement climatique se font sentir.

Au cours de la décennie 2011-2021, le niveau moyen des températures a augmenté de 0,6 °C en métropole par rapport à 1981-2010. Si le volume de précipitations est globalement stable, sa répartition saisonnière est davantage concentrée en automne et en hiver. L'eau est plus rare au printemps et à l'été lorsque les plantes en ont besoin pour leur croissance et lorsque la consommation humaine augmente. L'élévation des températures provoque une évapotranspiration plus importante et un retour rapide de l'eau vers l'atmosphère au détriment des cours d'eau, des sols et des nappes. La quantité d'eau renouvelable disponible, c'est-à-dire qui peut être utilisée pour satisfaire les besoins humains sans compromettre la situation future, a diminué globalement de 14 % entre 1990-2001 et 2002-2018, de 229 Mds de m³ à 197 Mds de m³⁴.

¹ 22,5 % sous la terre, 1,26 % dans les eaux de surface et 0,04 % dans l'atmosphère.

² Et rejoignent alors les eaux superficielles (cours d'eau, lacs, etc.) et souterraines (nappes d'eau).

³ Zone de compétence des commissions territoriales des agences de l'eau.

⁴ Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE).

Les impacts territoriaux sont variables. Si les volumes globaux de précipitation, d'évapotranspiration et de flux entrants varient peu en hiver, printemps et été, une diminution des précipitations est observée à l'automne pour de nombreux sous-bassins du Sud. Sur la période 1959-2018, une baisse est constatée pour 45 % des sous-bassins presque tous localisés dans la moitié sud. De 1990 à 2018, la ressource est stable dans 60 % des sous-bassins, augmente dans 17 % et diminue dans 23 % d'entre eux, majoritairement dans le Sud-Ouest. La hausse de l'évapotranspiration couplée à une réduction des précipitations dans certains sous-bassins en sont les principales explications.

Les flux entrants (fleuves, rivières) sont également majoritairement en baisse. Près de 80 % des prélèvements sont réalisés sur les eaux de surface qui sont les masses d'eau qui subissent le plus directement les effets du changement climatique. Leurs étiages de plus en plus longs et sévères contraignent à des mesures plus fréquentes de restriction des usages. Les eaux souterraines ne sont pas épargnées : leur recharge se fait moins bien à l'automne et à l'hiver en raison de la concentration des précipitations sur des sols secs et moins perméables. Près de 11 % des masses d'eaux souterraines font par ailleurs l'objet de prélèvements excessifs.

Ces disparités pourraient s'accroître avec le changement climatique qui aura des impacts variables selon les territoires, comme le montrent les derniers scénarios publiés par Météo-France.

1.3 Le développement des tensions sur les ressources en eau exacerbe les conflits d'usages.

Les usages de l'eau sont constitués par les prélèvements pouvant être restitués au milieu naturel et par les consommations d'eau douce non restituées en l'état. Environ 32 Mds de m³ d'eau douce⁵ sont prélevés annuellement pour satisfaire les différents usages, par rapport à un volume d'eau disponible de 197 Mds de m³. La moitié (16 Mds de m³) sert au refroidissement des réacteurs nucléaires. Viennent ensuite les prélèvements pour l'eau potable (5,3 Mds de m³), l'alimentation des canaux (5,4 Mds de m³), les usages agricoles (3 Mds de m³) et industriels (2,5 Mds de m³).

L'eau consommée correspond à la partie de l'eau prélevée non restituée aux milieux aquatiques. Cette part est très variable selon les utilisations. L'agriculture est la première activité consommatrice (57 % du total), devant l'eau potable (26 %), le refroidissement des centrales électriques (12 %) et les usages industriels (5 %). Les plus forts prélèvements ont lieu en été lorsque la disponibilité est la plus faible, ce qui peut provoquer localement de fortes tensions, ainsi que des pénuries temporaires. Lorsque des pénuries d'eau sont prévisibles, des mesures de restrictions temporaires et graduelles sont déclenchées par les préfets pour préserver les besoins prioritaires, dont ceux du milieu aquatique. Les mesures de crise entraînent des interdictions d'usage de l'eau. Sur la période 2012-2020, le Sud-Ouest de la France connaît des mesures de restrictions de niveau « crise » fréquentes. Ces restrictions peuvent avoir des conséquences économiques importantes.

1.4 Un réseau de distribution d'eau qui doit assurer un service de l'eau efficace.

Le réseau de distribution couvre tout le territoire national (environ 850 000 km de canalisations, près de 20 fois le tour de la planète). Ces canalisations sont de différentes tailles, des conduites principales aux canalisations plus petites qui acheminent l'eau vers les foyers, les entreprises, les collectivités et les parcelles agricoles. Le rendement des réseaux de distribution d'eau est en moyenne d'environ 80 % avec des différences importantes entre les maîtres d'ouvrage. Certains territoires connaissent ainsi des pertes d'eau importantes liées aux fuites dans les canalisations.

Pour réduire ces pertes et améliorer le rendement des réseaux, les principaux outils sont le recours aux technologies de détection des fuites, la rénovation des infrastructures, la surveillance des réseaux et l'optimisation de la gestion de l'eau. Assurer une utilisation plus efficace de la ressource

⁵ Données Insee – Suivi des objectifs de développement durable.

en eau nécessite des recettes financières suffisantes pour garantir l'entretien et le renouvellement des réseaux. Le prix du service de l'eau doit intégrer les coûts complets du service (exploitation-maintenance, gestion administrative et coûts liés au renouvellement des réseaux).

2 - Les limites actuelles de la gestion de l'eau

Notre modèle de gestion de l'eau connaît des difficultés opérationnelles qui limitent son efficacité en matière d'économies d'eau et d'anticipation des conséquences du changement climatique.

2.1. L'eau, un patrimoine à préserver en assurant une gestion équilibrée des usages.

Selon le Code de l'environnement, l'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation⁶. Cette notion instaure une obligation de protection particulière afin de pouvoir transmettre la ressource aux générations futures. La directive cadre sur l'eau (DCE) européenne, adoptée en 2000 précise que *« l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger défendre et traiter comme tel »*. Enfin, sa préservation participe à l'objectif de développement durable n° 6 de l'agenda des Nations Unies 2030 visant à *« garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable »*.

En France, c'est la loi qui priorise les usages de l'eau. La gestion équilibrée de l'eau *« doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population »* et doit *« également permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences, concernant notamment la vie biologique, l'écoulement des eaux, l'agriculture, la pêche, l'énergie, les transports, le tourisme, les sports et loisirs, et toutes autres activités humaines légalement exercées »*. Pour traiter les conflits d'usage les plus prégnants, elle définit les zones de déséquilibre structurel, à savoir les *« zones de répartition des eaux (ZRE) »* qui sont des *« zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins »*. Des mesures de gestion adaptées sont alors mises en place pour l'application des autorisations des prélèvements, la définition des volumes prélevables et les organismes de gestion collective des prélèvements agricoles.

2.2. Une gouvernance à l'efficacité limitée.

La planification stratégique au niveau des bassins versants mobilise beaucoup de moyens des comités de bassin, des agences de l'eau et des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Les comités de bassins adoptent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour six ans et élaborent avec les agences de l'eau les programmes de mise en œuvre. Les SDAGE doivent disposer d'un plan d'adaptation au changement climatique et veiller à la cohérence avec les autres documents stratégiques régionaux. Tous ces documents sont souvent descriptifs avec des objectifs difficilement mesurables et peu accessibles aux citoyens. La cohérence entre la planification de la politique de l'eau et les politiques d'aménagement et économique du territoire est mal assurée.

L'organisation est moins aboutie à l'échelle des sous-bassins hydrographiques. Des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sont élaborés sur une durée moyenne de neuf ans et ne sont pas toujours actualisés ni adaptés à la situation. En 2022, seulement 54,3 % du territoire était couvert par un SAGE. Le Nord et l'Ouest sont couverts avec un taux de 100 % pour le bassin Artois-Picardie, 87 % pour le bassin Loire-Bretagne et 78 % pour le bassin Adour-Garonne. À l'inverse, le taux de couverture SAGE atteint 41 % pour le bassin Seine-Normandie, 44 % en Rhône-

⁶ Code de l'environnement (art. L.210) : *« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. »*

Méditerranée, 31 % pour le bassin Rhin-Meuse. Certains comités de bassin privilégient en effet la signature de contrats entre l'État et les collectivités locales pour mettre en œuvre les orientations du SDAGE, ce qui ne contribue pas à la lisibilité et à la cohérence d'ensemble.

À ces limites s'ajoutent les difficultés de mise en œuvre de la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) de 2014 qui a transféré les compétences « eau et assainissement » des communes vers les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce transfert visait à favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et des services d'assainissement par une gestion globale et intégrée au niveau intercommunal. Il se heurte à la résistance de certaines communes à transférer leurs compétences à l'échelle intercommunale et aux spécificités locales qui rendent difficiles l'harmonisation des tarifs et la mutualisation des moyens.

2.3. Des connaissances insuffisantes sur la ressource et les prélèvements.

La connaissance des prélèvements d'eau est insuffisante, faute de données fiables : la banque nationale des prélèvements en eau comporte des incohérences et le dispositif de collecte des données fait l'objet de contestations récurrentes. Ces insuffisances ont deux conséquences majeures. Elles limitent les capacités de modélisation des impacts du changement climatique et d'anticipation. Bureau de recherches géologiques et minières a ainsi souligné l'insuffisance de données fiables pour son étude prospective « Explore 2070 » sur les effets du changement climatique. De plus, elles limitent la capacité à faire émerger un consensus dans les territoires sur des objectifs et une trajectoire partagée vis-à-vis de la protection des ressources. Les négociations sont longues, leurs conclusions renvoyées à de nouvelles études et les mesures de gestion des crises successives tiennent lieu de stratégie. L'amélioration de la qualité et de l'exhaustivité des informations sur les prélèvements et la ressources est indispensable à l'amélioration de la gestion locale de l'eau.

2.4. Un dispositif de financement qui n'incite pas suffisamment aux économies d'eau.

Les dépenses consacrées à la politique de l'eau ont été évaluées à hauteur de 26,4 Mds d'euros en 2015. La quasi-totalité était dirigée vers l'eau potable et l'assainissement⁷. Ces dépenses sont financées pour 10 % par les redevances des agences de l'eau (2,2 Mds €) et pour le reste par la facture d'eau des usagers, les collectivités locales et des subventions européennes.

Le financement de la politique de l'eau, dans ses différentes composantes (dépenses et tarification), n'est pas suffisamment utilisé comme un outil d'incitation aux économies d'eau. Plusieurs facteurs l'expliquent : faible consentement à payer le prix du service, crainte des maîtres d'ouvrage de voir leurs recettes diminuer si la consommation baisse suite à une augmentation de la tarification, difficultés à mesurer les consommations, impacts des pertes dans les réseaux.

Au total, l'absence d'objectifs mesurables de réduction des prélèvements, la répartition incertaine des efforts entre usages et par bassins qui résulte de la mise en œuvre défailante des instruments de la politique de l'eau contribuent à limiter son efficacité dans certains territoires. L'émergence des innovations et des solutions locales peut également en être ralentie.

⁷ Une étude sur les services publics de l'eau et de l'assainissement (SPEA), réalisée en 2018/2019 sur la période 2013-2016 évaluait à 15,7 Mds € le montant des dépenses correspondantes.

3 - Quels leviers d'action pour améliorer la gestion de l'eau douce ?

Afin de mettre en place une grande politique de l'eau, trois grands leviers d'action peuvent être mobilisés : renforcer l'efficacité de la gouvernance, préserver la ressource en facilitant le cycle de l'eau et réduire les prélèvements et consommations.

3.1. Renforcer l'efficacité de la gouvernance de l'eau.

Avec le réchauffement climatique, les enjeux d'équilibre entre consommation, prélèvements et disponibilité de la ressource sont appelés à être de plus en plus prégnants. Il faut adapter la gouvernance de la politique de l'eau à cette nouvelle donne et renforcer la planification stratégique en la matière. Pour ce faire, la conformité des SAGE avec les SDAGE, assortie d'objectifs contraignants, pourrait être rendue juridiquement obligatoire. L'obligation d'une simple compatibilité avec le SDAGE s'avère en effet insuffisante pour produire les effets attendus au niveau local. Les liens avec les autres planifications devraient également être renforcés : par exemple en rendant obligatoire l'étude de la capacité d'accueil des territoires liée à l'adduction en eau potable et au traitement des eaux usées en prévision du déplacement des populations sur les territoires littoraux. Pour assurer la cohérence entre la politique de l'eau, l'aménagement du territoire et le développement économique, la constitution de Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans tous les sous-bassins hydrographiques devrait être assurée. Ces dernières seraient systématiquement saisies pour avis sur les documents d'urbanisme et de développement économique.

Plusieurs initiatives locales peuvent aussi servir d'exemples de mesures efficaces.

LES SOLUTIONS LOCALES *de l'Assemblée des maires d'Horizons.*

La commission « transition écologique » de l'Assemblée des maires d'Horizons a identifié 16 propositions en matière de gestion de l'eau, dont certaines appuyées sur des bonnes pratiques locales : charte des communes « gardiennes de l'eau » dans la métropole européenne de Lille, observatoire de l'eau de l'agence d'urbanisme de Toulouse, gestion des eaux pluviales dans le Grand Noisy ou bien encore modernisation des réseaux en implémentant des capteurs ainsi qu'un système de traitement des données améliorant la rapidité d'action et l'efficacité des services municipaux, comme à Angers ou à Saint-Amand-Montrond.

3.2. Préserver les milieux naturels et améliorer la qualité de l'eau.

En milieu naturel, agricole ou forestier, l'enjeu majeur est la préservation et la restauration des zones humides, des cours d'eau, en utilisant les leviers règlementaires et financiers (paiements pour services environnementaux).

En milieu urbain, l'un des enjeux est de modifier l'aménagement hérité du XIX^{ème} siècle, consistant à évacuer l'eau de pluie de manière indifférenciée par les réseaux de collecte en infiltrant l'eau de pluie au plus proche de son point de chute. Il s'agit notamment de généraliser les programmes de désimperméabilisation des villes, de déconnexion des toitures du réseau d'assainissement et de renforcer le soutien à ces programmes. L'obligation de conformité des documents d'urbanisme avec les objectifs du SAGE pourrait faciliter l'atteinte de ces objectifs.

L'amélioration de la qualité de l'eau est également très importante. Elle nécessite d'investir pour garantir l'étanchéité des réseaux d'assainissements et de prendre des mesures ciblées sur

les aires d'alimentation et de captage pour les forages prioritaires identifiées dès le Grenelle de l'Environnement : contrats territoriaux avec les agriculteurs, modernisation des stations d'épuration ou de certains sites industriels voire préemption des terres concernées par les collectivités pour maîtriser la qualité.

3.3. Inciter à la sobriété et à une meilleure efficacité, notamment des eaux agricoles.

Dans le contexte du changement climatique, la protection de la ressource nécessite une stratégie de long terme de réduction des prélèvements. Les prélèvements pour l'eau potable restent prioritaires même s'ils doivent être réduits autant que possible par l'amélioration du rendement des réseaux hydrauliques et une consommation économe des ménages. Les usages économiques – agriculture, industrie, tourisme – doivent s'adapter en fonction des conditions géographiques et climatiques, de la démographie et des enjeux de préservation des milieux naturels.

L'agriculture est l'un des secteurs particulièrement exposés au changement climatique et à la récurrence des sécheresses alors que ses besoins sont en partie incompressibles pour la conduite des cultures et des élevages. Réduire sa vulnérabilité de manière durable oblige à considérer tout l'éventail des solutions possibles pour développer la résilience en cherchant d'abord à limiter les pertes les années sèches avant de rechercher les valeurs maximales de rendement chaque année. Plusieurs leviers peuvent y contribuer : un système assurantiel permettant une garantie efficace face aux événements climatiques tout en responsabilisant les agriculteurs sur l'évolution des pratiques (choix des cultures et des matériels économes en eau) et en traitant de la question des ouvrages comme les retenues de substitution à l'échelle des territoires concernés.

Certains territoires, qui n'en avaient pas besoin, risquent de devoir recourir à l'irrigation à l'avenir⁸. Seule voie possible, la sobriété à l'hectare repose sur des systèmes ou des variétés plus économes en eau et moins sensibles au stress hydrique. Des économies de 15 à 20 % sont possibles en remplaçant les techniques d'irrigation par aspersion par du matériel équipé de contrôleurs électroniques, des systèmes localisés (gouttes à gouttes, micro aspersion, etc..) et de 10 à 40 % en pilotant l'irrigation au plus près des besoins des cultures à l'aide d'outils d'aide à la décision. La question du stockage de l'eau doit être appréhendée au niveau de chaque territoire. Les ouvrages multi-usages, utiles à la fois à l'irrigation, à l'alimentation en eau potable, au maintien des étiages et au tourisme devraient être favorisés, car ils permettent le partage collectif de la contrainte.

⁸ En France, 7 % de la surface agricole est irriguée, soit un pourcentage plus faible qu'en Italie, en Espagne ou même aux Pays-Bas. Les légumes, les vergers, le soja, le maïs et les pommes de terre sont les cultures qui demandent le plus d'eau. Le maïs représente un tiers des surfaces irriguées, les légumes et fruits réunis 15 %.

“ POUR PRÉPARER NOTRE PAYS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, *il faut une politique globale de sobriété sur la ressource en eau.*

Le dérèglement climatique nous fait entrer dans un monde qui rebat nos évidences en matière de météo, de températures, d'accès aux ressources. Nous entrons dans un monde où il pleut plus en hiver et où, malgré tout, nous avons moins d'eau l'été. Les scientifiques projettent une baisse des débits moyens des cours d'eau de -10 % à -40 %.

Dans ce nouveau monde, nous devons être plus attentifs que jamais à notre consommation en eau. C'est pour cela que le 30 mars 2023, le Président de la République a annoncé le « Plan eau » qui a permis d'engager une vraie dynamique collective sur les questions de sobriété en se fixant l'objectif de faire au moins 10 % d'économies d'eau d'ici 2030.

Pour remplir cet objectif, mon ministère mène un travail avec l'ensemble des acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, usagers...). Mais au-delà de ces solutions que nous faisons émerger sur le terrain, il y a un enjeu plus global, un enjeu presque culturel : inscrire la sobriété en eau dans le quotidien des Français. En faire un automatisme. C'est probablement le plus difficile, mais les Français y sont prêts : 7 Français sur 10 déclarent être plus inquiets qu'avant concernant la disponibilité de la ressource en eau. Nous sensibilisons, nous informons mais surtout nous avançons, avec Agnès Firmin Le Bodo, sur un sujet majeur : la possibilité d'utiliser les eaux de pluies et les eaux grises pour des usages domestiques. Nous ferons aboutir ce chantier avant la fin de l'année. C'est un changement majeur dans nos usages du quotidien pour enfin traiter l'eau comme le plus précieux de nos biens communs. ”

**CHRISTOPHE
BÉCHU**

Ministre de la Transition écologique et
de la Cohésion des territoires.
Secrétaire général d'Horizons.



En France, près d'1 Md de m³ sont perdus chaque année, soit 20 % de la production annuelle et l'équivalent de la consommation annuelle de 18 millions d'habitants (soit l'Ile-de-France et l'Occitanie réunies). 60 % du réseau français date des années 1970 et a environ 50 ans alors que les durées de vies estimées sont de 50 à 80 ans. Le montant des investissements annuels de renouvellement s'élèverait à 2,7 Mds d'euros, pour l'essentiel à la charge des collectivités.

Le « Plan eau » annoncé en 2023 par le Gouvernement cherche à répondre à ces différents enjeux avec 53 mesures. Face aux enjeux de réduction des fuites (170 collectivités points noirs avec des taux de fuites supérieurs à 50 %) et pour sécuriser l'alimentation en eau potable (2 000 communes ont connu des tensions en 2022) 180 M d'euros/an d'aides supplémentaires des agences de l'eau seront dédiées au petit cycle de l'eau et conditionnées à des objectifs de performance de gestion. Le plan aborde également l'enjeu du retraitement des eaux usées, qui est l'un des points faibles de l'approche française (moins de 1 % de nos eaux usées sont retraitées, contre 10 % en Italie et 20 % en Espagne) et fixe un objectif global de réduction de 10 % des prélèvements d'ici à 2030.

Enfin, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est appelé à formuler des recommandations sur la tarification de l'eau. Sur ce sujet, il faut probablement tirer des leçons de l'approche mise en œuvre dans les années 1990 au Danemark, très efficace en matière d'augmentation du prix de l'eau, de développement de son recyclage et d'autres mesures efficaces prises pour lutter contre la pollution et l'inefficacité des réseaux.

4 – Ouvrons le débat

Comme vous le savez, à Horizons, nous voulons voir loin pour faire bien. À ce titre, nous vous proposons quelques pistes de réflexion – non exhaustives ! – pour susciter le débat dans vos comités municipaux et recueillir vos idées à l'adresse suivante : idees-comites@horizonsleparti.fr.

Voici quelques axes qui méritent notre attention et nos réflexions :

1. Que seriez-vous prêts à faire pour économiser l'eau ?
2. Quelles seraient les bonnes pratiques ou mesures à mettre en œuvre pour responsabiliser chacun des usagers et répartir équitablement les efforts ?
3. Avez-vous des bonnes pratiques dans vos territoires à partager en matière de sensibilisation, d'éducation ou de responsabilisation ?
4. Comment utiliser la tarification de l'eau et la redevance pour inciter aux économies d'eau, tout en préservant les ressources financières nécessaires aux investissements ?

5 – Pour aller plus loin

Ce sujet vous intéresse ? Voici quelques rapports qui vous permettront d'aller plus loin et de nourrir votre réflexion :

1. Assemblée nationale, Rapport d'information sur la gestion de l'eau, juin 2023.
2. Cour des comptes, 2023, La gestion quantitative de l'eau, rapport public thématique.
3. IGEDD, 2019, Rapport sur l'exercice de la police de l'eau et de la nature.
4. Métropole européenne de Lille, Charte du territoire des gardiennes de l'eau.
5. Rapport DRIAS 2020 - <https://www.drias-climat.fr/document/rapport-DRIAS-2020-red3-2.pdf>
6. Plan Eau : <https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau/les-53-mesures-du-plan-eau>.
7. Inrae, dossier Eau et agriculture.